



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## Fiche fédération dans le cadre de la reprise des activités sportives et dans le respect de la doctrine nationale définie par le Premier Ministre le 28 avril 2020.

**1<sup>ère</sup> phase du déconfinement du 11 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020**

### **Rappel de la doctrine nationale à ce jour (30 avril 2020) :**

#### **Ce qui est autorisé :**

Les activités sportives individuelles ou en groupe dans le respect des consignes sanitaires (distanciation physique, regroupement de plus de 10 personnes interdits) en pleine nature sont autorisées à condition de ne pas utiliser l'accès aux plages qui reste interdit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020.

#### **Ce qui est interdit :**

Aucune activité physique d'intérieur en dehors des pratiques sportives à domicile n'est autorisée.

Toutes les salles de sport, piscines, gymnases, équipements sportifs fermés, qu'ils soient privés ou publics, devront donc rester fermés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020 dans l'attente des nouvelles consignes que le premier ministre présentera fin mai ou de toute autre consigne ministérielle.

#### **Recommandations sanitaires pour les activités qui répondraient aux points énoncés ci-dessus :**

Tous les gestes barrières doivent être respectés.

Un espace de 4m<sup>2</sup> doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum.

Lorsque ces activités se font en déplacement (course à pied, vélo, roller skating...) une distance de 10m est préconisée entre les sportifs.

Modalités et consignes de reprise de l'activité sportive définies par la F.F.S.B. dans le respect du cadre rappelé précédemment à partir du 11 mai 2020 et sous réserve des directives des autorités publiques locales :

**Lavage des mains (savon ou gel hydroalcoolique) obligatoire**

**Port du masque fortement conseillé si les mesures de distanciation (4m<sup>2</sup>) risquent de ne pas être respectées**

<p><u>Rythme de reprise des activités envisagé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise des pratiques en club au 11 mai</li> <li>• <u>Sous réserve des recommandations et consignes Ministérielles</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise de la saison sportive 2020-2021 le 26 Septembre</li> <li>• Finales des clubs Séniors 2019-2020 les 11-12-13 Septembre</li> <li>• Finales des clubs Jeunes 2019-2020 les 19-20 Septembre</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les formes de pratiques</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>AUTORISÉES : Les PRATIQUES INDIVIDUELLES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entraînement point et tir</li> <li>▪ Tir de précision</li> <li>▪ Opposition en Simple</li> </ul> </li> <li>○ <b>INTERDITES : Les PRATIQUES COLLECTIVES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le double</li> <li>▪ Le triple</li> <li>▪ La quadrette</li> <li>▪ Les tirs sportifs avec ramasseurs de boules</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<p><u>Les publics concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les scolaires.</li> <li>• Les jeunes en école de boules.</li> <li>• Les licenciés dans les clubs.</li> <li>• Les pratiquants en loisirs</li> </ul> <p><u>Consignes spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désinfection des boules, buts et cinquante.</li> <li>• Utilisation d'un but et d'un cinquante par joueur.</li> <li>• Mettre un jeu de sécurité de part et d'autre du terrain et respecter les positionnements sur les différentes aires.</li> <li>• Ramassage des boules en alternance.</li> <li>• Ne pas se croiser lors des déplacements</li> </ul> <p><b><u>!!! NE JAMAIS TOUCHER UN OBJET QUI N'EST PAS LE SIEN</u></b></p>	<p><u>Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouer 1 jeu sur 2</li> <li>• Ne pas se croiser lors des déplacements</li> </ul> 